

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

### Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Paris, le 6 juillet 2010

Délégation pour l'action extérieure des  
collectivités territoriales

N°/DGM/AECT/JD

### **Appel à projets 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée Bilan des dossiers déposés**

Les collectivités territoriales françaises ont déposé en ligne leurs dossiers de demande de cofinancement dans l'espace dédié au dépôt de l'appel à projets 2010-2012. Le dépôt des dossiers est désormais clos. **233 dossiers et 9 dossiers réseaux régionaux** ont été déposés. Le nombre de dossiers déposés par les collectivités territoriales pour 2010-2012 est conséquent et nettement supérieur aux années précédentes montrant l'appropriation par les collectivités de cet outil. Les ambassades, les préfetures, les sous-directions de la DGM et les directions géographiques émettront leurs avis en ligne jusqu'au 31 mars 2010.

#### **I. Une procédure dématérialisée améliorée**

Dans le cadre de l'appel à projets 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée, la procédure de dépôt, de gestion et d'instruction des dossiers est comme l'an passé entièrement dématérialisée. L'espace dédié au dépôt des demandes de cofinancement a été mis en ligne le 15 décembre 2009 au sein de l'Extranet de la coopération décentralisée sur France Diplomatie.

La procédure 2010 de gestion administrative en ligne des dossiers déposés, qui a été légèrement améliorée en termes de facilité et de convivialité, reste inchangée. Toutefois, cette année a été mis en place un nouveau système permettant d'améliorer la gestion de ces dossiers en demandant systématiquement aux collectivités territoriales, avant de pouvoir déposer un nouveau dossier, de déposer en ligne leurs rapports techniques et financiers des années n-2. Sans la remise de ces rapports, il était impossible aux collectivités territoriales de déposer une nouvelle demande de cofinancement.

#### **II. Bilan des dossiers déposés au titre des partenariats géographiques et thématiques**

Au total, **233 dossiers** au titre du programme 209 ont été déposés en ligne par **167 collectivités territoriales** pour un total de cofinancement demandé de **22.800.802 euros** sur 3 ans.

- 40 dossiers 2010 (demandes de cofinancement : **663.460 euros**)
- 193 dossiers 2010-2012 (demandes de cofinancement : **22.137.342 euros**)

Ces dossiers génèrent **40.640.728 euros** de dépenses de la part des collectivités territoriales françaises. Le cofinancement étant au maximum de 35% du montant des dossiers (25% s'il n'y a pas de mutualisation), l'effet de levier devrait être encore amélioré.

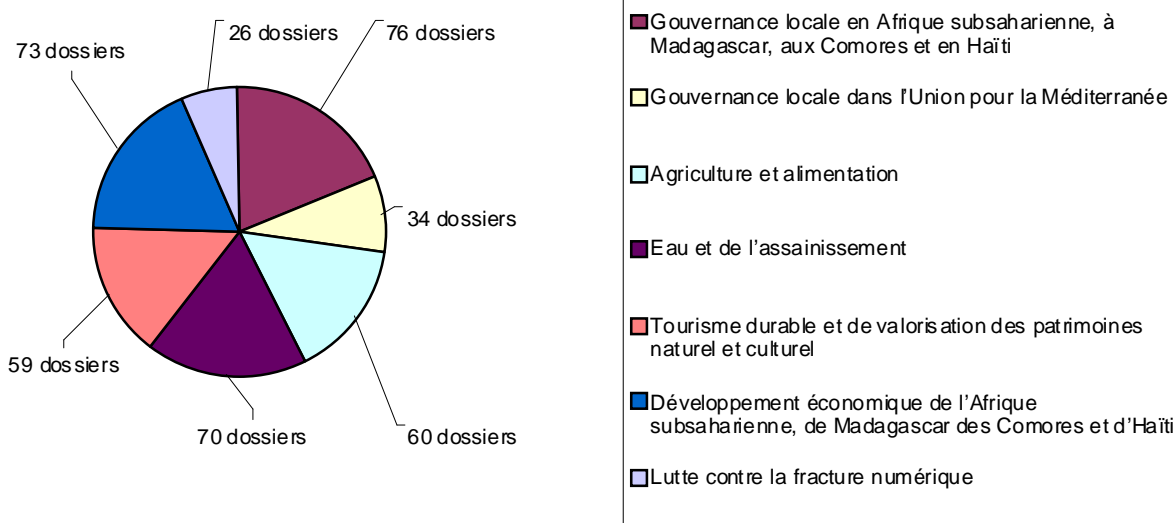
A noter que les collectivités territoriales ayant déposé un dossier font état de financements dans le cadre de programmes européens à hauteur de **1.633.045 euros**.

## 1. Répartition par priorités géographiques et / ou thématiques

La répartition par priorités géographiques et / ou thématiques est la suivante (certains dossiers sont multi-thématiques) :

- **73** dossiers en faveur du développement économique de l'Afrique subsaharienne, de Madagascar des Comores et d'Haïti (5.213.657 euros de demandes de cofinancement),
- **76** dossiers en faveur de la gouvernance locale en Afrique subsaharienne, à Madagascar, aux Comores et en Haïti (9.635.911 euros de demandes de cofinancement),
- **34** dossiers en faveur de la gouvernance locale dans l'Union pour la Méditerranée (2.787.786 euros de demandes de cofinancement),
- **60** dossiers dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (6.496.999 euros de demandes de cofinancement),
- **70** dossiers dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (6.594.315 euros de demandes de cofinancement),
- **59** dossiers dans le domaine du tourisme durable et de la valorisation des patrimoines naturel et culturel (6.472.227 euros de demandes de cofinancement),
- **26** dossiers dans le domaine de la lutte contre la fracture numérique (3.575.227 euros de demandes de cofinancement),

Répartition par priorités géographiques et / ou thématiques  
(certains dossiers sont multi-thématiques)



## 2. Répartition par sous-continent

La répartition géographique par continent est la suivante :

### **Afrique Nord du Sahara**

11 dossiers (828.608 euros de demandes de cofinancement)

### **Afrique Sud du Sahara**

170 dossiers (17.686.078 euros de demandes de cofinancement)

### **Proche et Moyen Orient**

25 dossiers (1.857.742 euros de demandes de cofinancement)

### **Asie**

12 dossiers (817.049 euros de demandes de cofinancement)

### **Amérique du Sud**

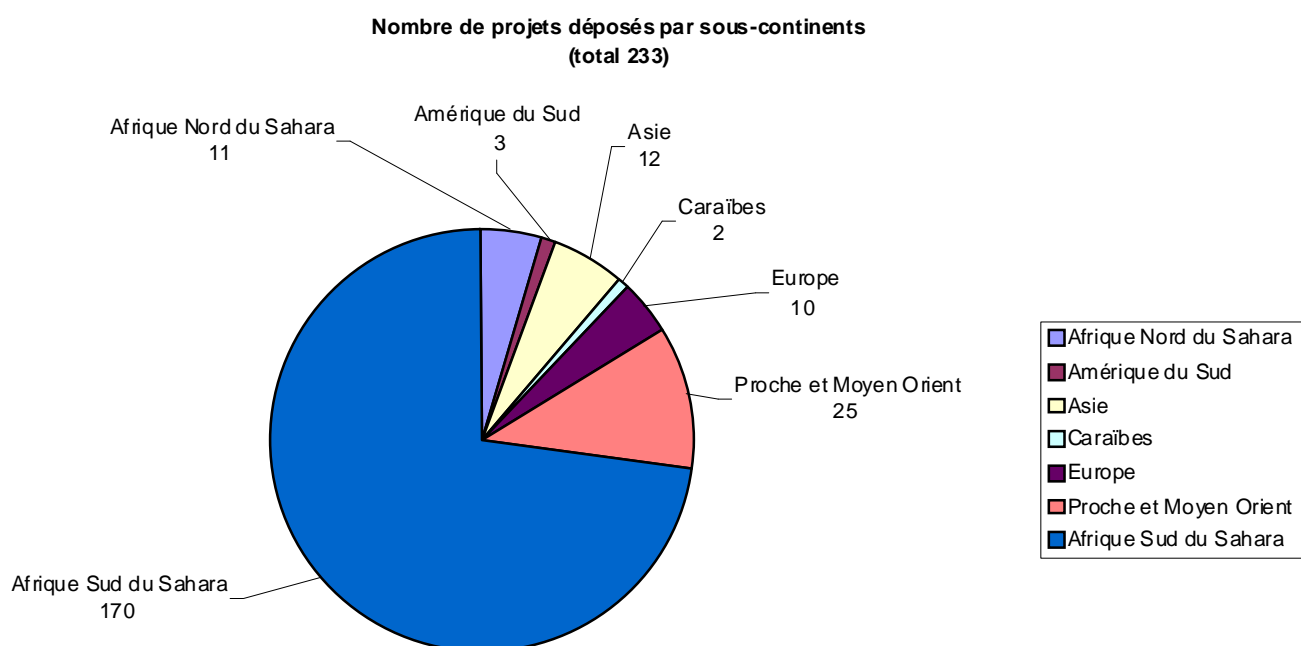
3 dossiers (232.710 euros de demandes de cofinancement)

### **Caraïbes**

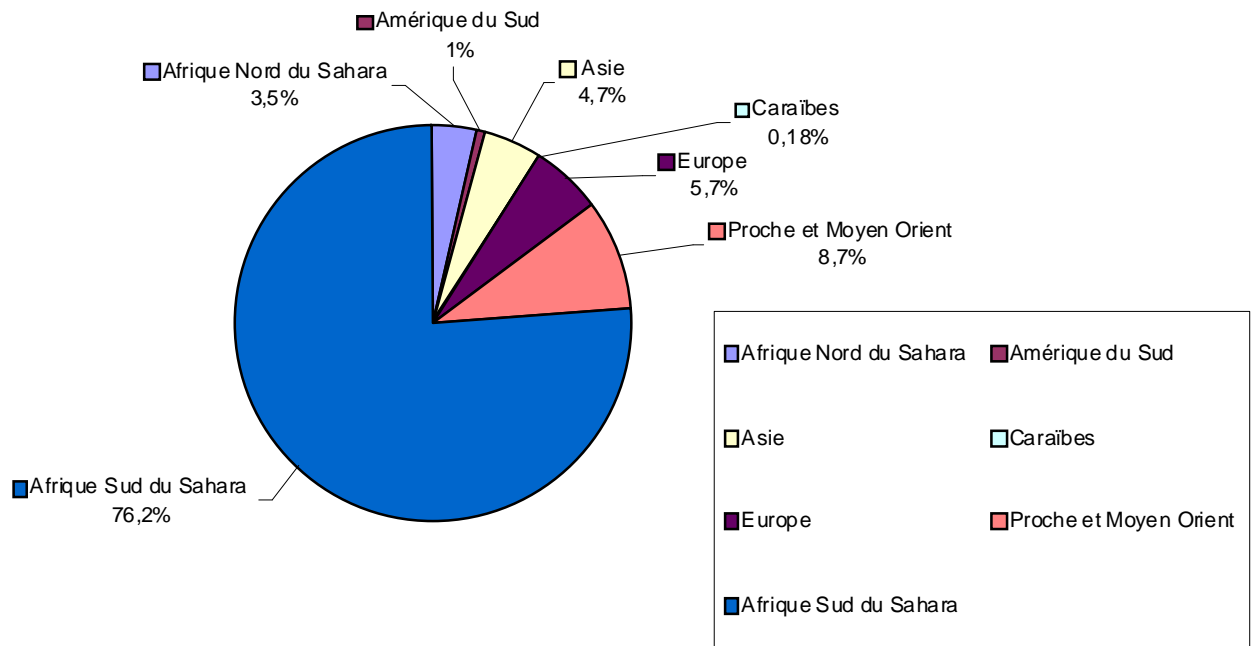
2 dossiers (35.306 euros de demandes de cofinancement)

### **Europe (209)**

10 dossiers (1.343.309 euros de demandes de cofinancement)



**Répartition financière des demandes de cofinancement par continent  
(total 22.800.802 euros)**



### 3. Répartition par pays

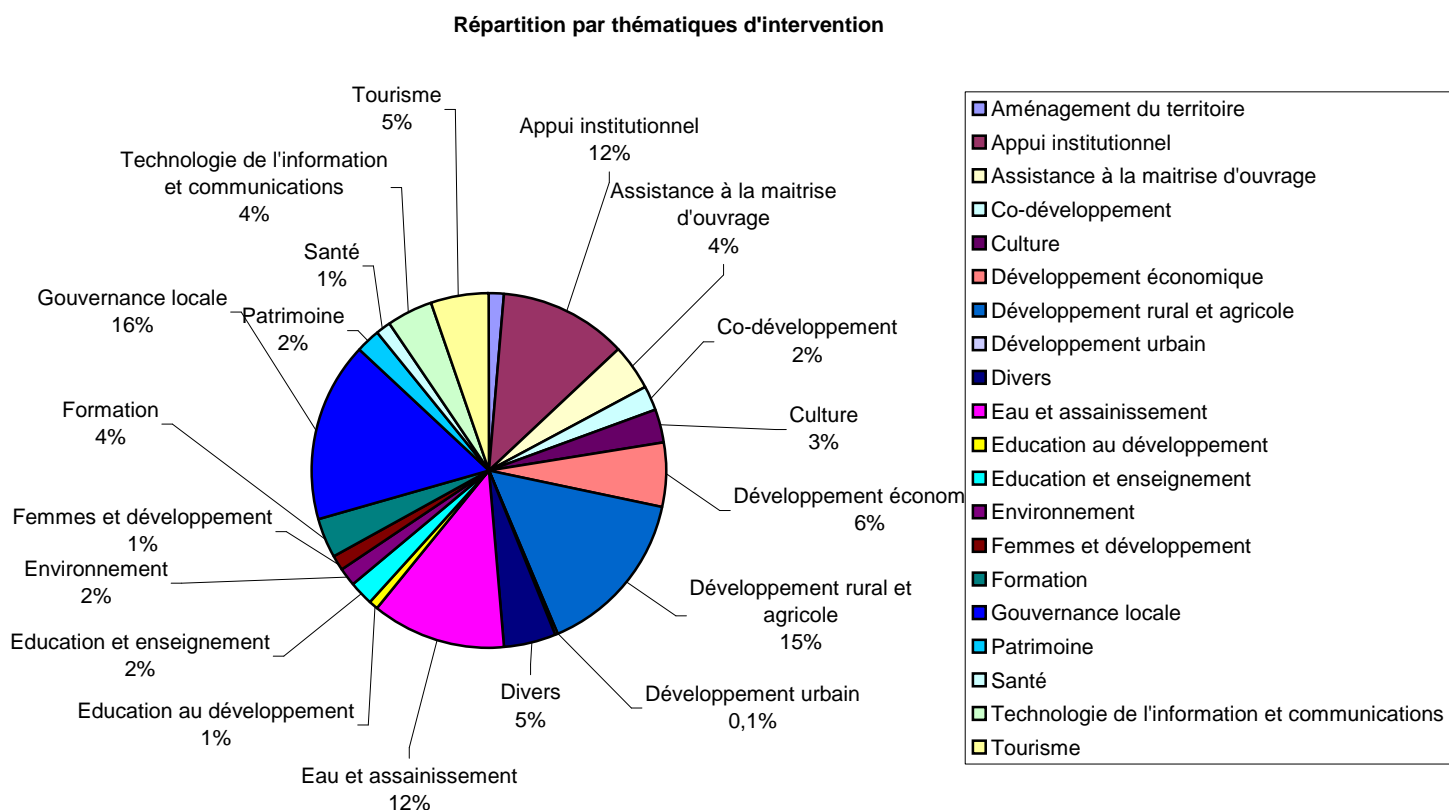
Les collectivités territoriales françaises ont déposé des dossiers de demande de cofinancement dans **36 pays**.

La répartition des 233 dossiers déposés par pays est la suivante :

- Burkina : 53
- Mali : 30
- Sénégal : 24
- Bénin : 13
- Madagascar : 13
- Liban : 13
- Togo : 12
- Territoires palestiniens : 11
- Algérie : 8
- Cameroun : 7
- Vietnam : 7
- Niger : 7
- Laos : 2
- Macédoine (Arym) : 3
- Tunisie : 3
- Albanie : 2
- Bosnie : 2
- Congo : 2
- Cuba : 2
- Ethiopie : 2
- Guinée : 2
- Pérou : 2
- Afrique du Sud : 1
- Arménie : 1
- Cap Vert : 1
- Centrafrique : 1

- Colombie : 1
- Indonésie : 1
- Kosovo : 1
- Mauritanie : 1
- Ouzbékistan : 1
- Rwanda : 1
- Serbie : 1
- Syrie : 1
- Thaïlande : 1

#### 4. Répartition par thématiques d'intervention



#### 5. Répartition par niveau de collectivités territoriales

**167 collectivités territoriales** ont déposé une demande de cofinancement pour 2010-2012.

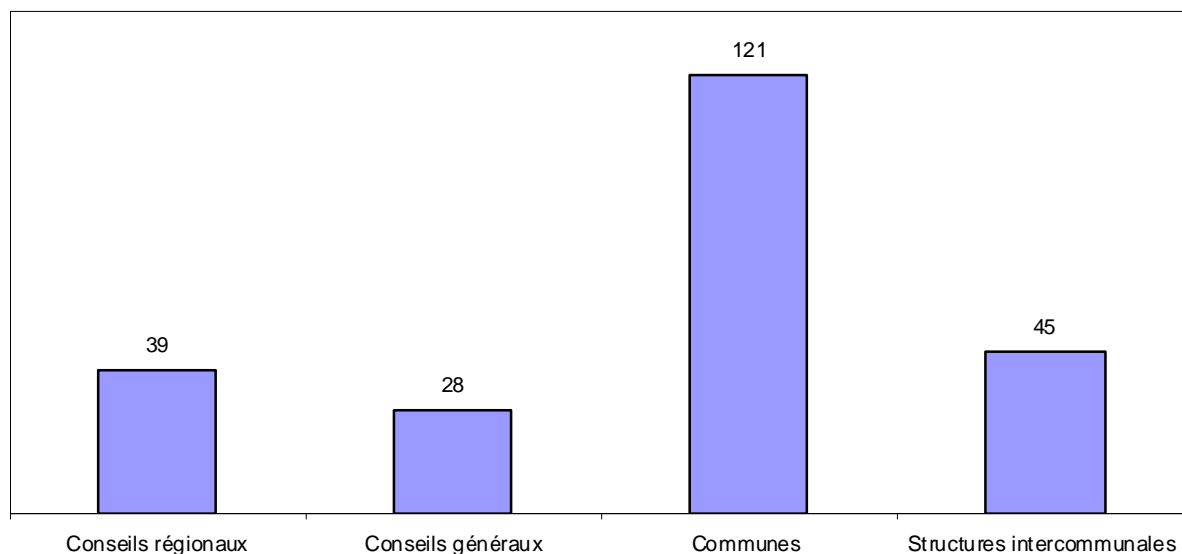
Le nombre de collectivités territoriales par niveau ayant déposé une demande de cofinancement est le suivant :

- Conseils régionaux : **16**
- Conseils généraux : **21**
- Communes : **94**
- Groupements : **36**

Par ailleurs, les 233 dossiers déposés sont répartis ainsi :

|                           |              |   |
|---------------------------|--------------|---|
| <b>Conseils régionaux</b> | 39 dossiers  | 8.273.064 euros de demande de cofinancement |
| <b>Conseils généraux</b>  | 28 dossiers  | 4.584.526 euros de demande de cofinancement |
| <b>Communes</b>           | 121 dossiers | 7.767.492 euros de demande de cofinancement |
| <b>Groupements</b>        | 45 dossiers  | 3.175.720 euros de demande de cofinancement |

## Répartition des dossiers déposés par niveaux de collectivités territoriales



### III. Cas spécifique des pays émergents et des pays européens (hors 209)

Les pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique, Chili, Argentine et Russie), le Maroc et les pays européens (hors 209) étaient exclus de nos appels à projet pour la première fois.

Pour les pays émergents, le soutien financier du MAEE interviendra uniquement sur une base conjointe et avec un apport financier équivalent des autorités locales du pays partenaire.

Pour les pays européens hors 209, une facilité financière a été ouverte pour participer au financement de montage de dossiers permettant l'accès à des fonds européens.

Ces dossiers ont été envoyés avant le 15 février par les collectivités par voie postale à DAECT et par courrier électronique aux postes.

Au total, **20 dossiers** (13 dossiers pour les émergents, 1 dossier pour le Maroc et 6 dossiers pour les pays européens hors champ sauf s'ils s'inscrivent dans la facilité financière ouverte pour monter un dossier dans le cadre de financements européens) ont été reçus pour un total de **cofinancement demandé de 1.065.487 euros**.

La répartition par pays est la suivante :

- Argentine : 2
- Chine : 7
- Inde : 2
- Maroc : 1
- Mexique : 2
- Russie : 2
- Bulgarie : 1
- Roumanie : 2
- République tchèque : 1

Ces dossiers génèrent **1.948.799 euros** de dépenses de la part des collectivités territoriales françaises.

Pour le Maroc comme pour l'Argentine, ce dispositif sera complété par un appel à projets spécifique et conjoint pour ces deux pays, un accord de partenariat pour un soutien conjoint ayant déjà été conclu.

#### **IV. Bilan des dossiers déposés au titre des réseaux régionaux**

Les régions françaises pouvaient pour 2010-2012 se déclarer candidates pour signer une convention avec l'Etat afin de mettre en place ou maintenir des réseaux régionaux autonomes regroupant le maximum de collectivités territoriales de la région, d'associations ou organismes agissant à l'international.

**9 dossiers** ont été déposés pour un total de cofinancement demandé de **1.916.000 euros** par :

- IRCOD
- CAP COOPÉRATION (C2RCI)
- CERAPCOOP
- HORIZONS SOLIDAIRES
- CERCOOP
- COORDINATION DES ASSOCIATIONS  
DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
POITOU-CHARENTES
- RESACOOOP
- CENTRAIDER
- LIANES COOPÉRATION

A signaler que deux régions ont déclaré souhaiter mettre en place un fonds conjoint de soutien à la coopération décentralisée : la région Pays de la Loire et PACA.

Jérôme DUPLAN